

Neptune a signé un accord ferme pour acquérir les actifs de SugarLeaf Labs – un transformateur de chanvre

Fait son entrée aux États-Unis avec une capacité de transformation de 1 500 000 kg

Laval (Québec) CANADA, le 9 mai 2019 – Neptune Solutions Bien-être (« Neptune » ou l'« entreprise ») (NASDAQ – TSX : NEPT) a annoncé aujourd'hui la signature d'un accord ferme visant l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de SugarLeaf Labs, LLC et de Forest Remedies LLC (collectivement ci-après « SugarLeaf »), une entreprise enregistrée de Caroline du Nord qui offre des services d'extraction et de préparation de produits de chanvre. Par l'intermédiaire de SugarLeaf, Neptune établit une chaîne d'approvisionnement d'extraction du chanvre aux États-Unis et profite d'un établissement de 24 000 pi² situé dans une région importante des États-Unis, le sud-est. L'installation de pointe de traitement à froid de l'éthanol de SugarLeaf a une capacité de transformation de 1 500 000 kg de chanvre cultivé par des agriculteurs autorisés des États-Unis qui respectent les lois fédérales et étatiques et qui obtiennent des extraits de chanvre de haute qualité, à large spectre et à spectre complet. Le marché américain pour le chanvre se développe rapidement et représente une opportunité significative pour l'industrie des produits de consommation.

Neptune acquerra SugarLeaf sur une base sans endettement pour une contrepartie initiale lors de la clôture de 18 M\$ US, dont 12 M\$ US seront versés en espèces et 6 M\$ US en actions ordinaires de Neptune. Avec l'atteinte de certains BAIIA ajustés et de d'autres cibles de performance, une contrepartie supplémentaire d'au plus 132 M\$ US serait versée au cours de chacune des trois prochaines années par une combinaison d'un montant en espèces et d'actions ordinaires pour un prix d'acquisition total d'au plus 150 M\$ US. La transaction devrait être conclue d'ici le 31 juillet 2019, une fois les exigences standard en matière de clôture respectées incluant l'approbation provenant des autorités réglementaires et boursières NASDAQ et TSX.

« Avec les opérations canadiennes de Neptune qui augmentent sa production et l'industrie du cannabis qui croît de manière exponentielle autour du monde en raison d'un contexte juridique global qui évolue, le temps est propice à l'établissement d'une chaîne d'approvisionnement sur la marché américain. La capacité, la production efficace d'extraits de haute qualité et les solides relations qu'entretient SugarLeaf avec ses fournisseurs combinées avec nos compétences existantes en matière de relations avec la clientèle et nos formules scientifiques nous permettent de créer une proposition de valeur aux marques américaines qui veulent offrir des produits différenciés à leurs clients. L'objectif de Neptune est de devenir un chef de file mondial en extraction, purification et formulation de cannabis et de produits de santé naturels à valeur ajoutée. Nous accueillons chaleureusement l'équipe de SugarLeaf chez Neptune », souligne Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune.

« Nous sommes heureux de nous associer à Neptune. L'équipe de SugarLeaf à bien hâte de combiner ses forces avec celles de Neptune et ainsi d'accélérer notre croissance et notre développement », ajoute Peter Galloway, chef de la direction de SugarLeaf.

Renseignements supplémentaires sur SugarLeaf

L'installation d'extraction de SugarLeaf en Caroline du Nord a une capacité de transformation de 1 500 000 kg. SugarLeaf jouit également de liens solides avec les agriculteurs locaux et les entreprises de produits de consommation qui recherchent des extraits de chanvre purs à ajouter à leur gamme de produits. L'équipe de direction en place chez SugarLeaf est composée de personnes d'expérience qui continueront à gérer l'installation

d'extraction en Caroline du Nord.

SugarLeaf a des capacités d'extraction du chanvre hautement efficaces dans une région de culture importante des États-Unis qu'elle a développées après des années d'expérience en traitement et extraction. L'entreprise est au cœur d'une communauté importante qui appuie l'extraction, la production et le raffinage du chanvre et utilise l'équipement le plus moderne qui soit pour l'extraction, des centrifugeuses en acier inoxydable aux techniques de filtration et de purification de haute capacité.

De plus, SugarLeaf se procure le chanvre de producteurs locaux autorisés qui utilisent des méthodes de culture responsables, y compris des techniques agricoles régénératrices et biologiques. SugarLeaf utilise de l'éthanol qui n'est pas génétiquement modifié à des températures extrêmement froides au moyen de techniques de laboratoires avancées afin de produire des extraits riches en cannabinoïdes.

Détails supplémentaires concernant la transaction

Lors de la clôture de la transaction, Neptune paiera une contrepartie initiale de 18 M\$ US, dont 12 M\$ US en espèces et 6 M\$ US en actions ordinaires de Neptune. Neptune planifie de financer en tout ou en partie la portion en espèces de la considération initiale avec un financement bancaire ou avec des institutions privées ou publiques dans le cadre d'une émission d'action ou une combinaison de ces sources de financement. Un montant de 6 M\$ US supplémentaire en actions ordinaires sera versé lorsque certaines cibles de production et de revenus seront atteintes. Neptune versera également 16 M\$ US supplémentaires, soit 50 % en espèces et le reste en actions ordinaires de Neptune si SugarLeaf dépasse le BAIIA ajusté de 8 M\$ US pour toute période continue de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2019. Les contreparties basées sur la performance ont également été structurées et seront établies en fonction d'un BAIIA ajusté en pourcentage de croissance échelonné en 2021 et 2022 au-delà d'un niveau minimum jusqu'à concurrence de 110 M\$ US. Neptune aura le choix de verser ces contreparties supplémentaires par une combinaison d'espèces et d'actions.

La transaction sera assujettie aux ajustements normaux après clôture et aux modalités habituelles. La clôture de la transaction devrait avoir lieu d'ici le 31 juillet 2019.

TD Securities Inc. agit à titre d'aviseur financier pour le compte de Neptune et Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. agit à titre d'avocat et Vicente Sederberg LLP à titre de conseiller affaires réglementaire américaines. Fluet, Huber & Hoang agit à titre d'avocat pour SugarLeaf.

Pour en savoir plus sur la gamme de produits et de services de Neptune, veuillez envoyer un courriel à l'adresse info@neptunecorp.com.

À propos de Neptune Solutions Bien-Être

Neptune Solutions Bien-Être se spécialise dans l'extraction, la purification et la formulation de produits de santé et de bien-être. Détentrice d'une licence de Santé Canada pour la transformation du cannabis à son usine de 50 000 pieds carrés située à Sherbrooke, au Québec, Neptune met à profit dans l'industrie du cannabis plusieurs dizaines d'années d'expérience dans le secteur des produits naturels. Forte de cette expertise scientifique et technologique, Neptune se consacre à l'élaboration de produits novateurs destinés aux marchés canadien et mondial du cannabis. Ses activités comprennent également le développement et la commercialisation de solutions de nutrition clés en main et d'ingrédients brevetés, tels que MaxSimilMD, et d'une riche gamme d'huiles marines et d'huiles de graines. Son siège social est situé à Laval, au Québec.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué qui ne portent pas sur des faits passés ou courants constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats

réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, les lecteurs doivent considérer que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « est d'avis », « prévoit », « a l'intention », « s'attend », « entend » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement. L'information prospective contenue dans le présent communiqué comprend entre autres tout renseignement ou énoncé concernant notre capacité à développer, à produire, à fournir, à promouvoir ou à générer quelque revenu découlant de la vente de produits à base de cannabis dans le marché légal du cannabis.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont à jour à la date du présent communiqué. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Personnes ressources

Neptune Solutions Bien-Être	Relations avec les investisseurs	Relations avec les investisseurs
Mario Paradis	(Canada)	(États-Unis)
V-P et Chef de la direction	Pierre Boucher	Carolyn Capaccio / Jody Burfening
financière	MaisonBrison	LHA
1 450 687-2262, poste 236	1 514 731-0000	1 212 201-6621
m.paradis@neptunecorp.com	pierre@maisonbrison.com	ccapaccio@lhai.com/jburfening@lhai.com

Media:

Sabrina Di Blasio
Neptune Solutions Bien-Être
514.258.8183
s.diblasio@neptunecorp.com